

### *Initiatives ministérielles*

Cette interaction a, à quelques reprises, réduit la partie du versement du FPE en espèces aux provinces qui reçoivent la péréquation. Cette mesure législative aura pour effet de solutionner ce problème.

Ainsi, monsieur le Président, je pense qu'il est essentiel de rappeler clairement à tout le monde que ce projet de loi porte sur le programme de péréquation. Il ne touche pas directement le programme qui régit les transferts aux provinces pour des fins de santé et d'enseignement, ni le Régime d'assistance publique du Canada. Néanmoins, comme le thème des principaux transferts en général a été soulevé au cours d'un débat, je traiterai brièvement de l'ensemble de la question des transferts.

En 1992-1993, il s'agit de l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril, les transferts totaux aux provinces seront d'environ 39 milliards de dollars. Pour l'exercice qui vient de se terminer, l'ensemble des transferts a atteint quelque 37 milliards. Il s'agit là d'une augmentation des transferts totaux aux provinces de plus de 5 p. 100 sur un an. Et il y a une augmentation de 5 p. 100, monsieur le Président, malgré les problèmes économiques et malgré des recettes fédérales réduites.

Les députés comprendront qu'une augmentation de 5 p. 100 signifie que le gouvernement fédéral augmente ses transferts aux provinces à un taux supérieur à la croissance des dépenses des programmes fédéraux.

Le gouvernement fédéral est plus généreux à l'égard des provinces qu'à l'égard de lui-même. La présente année ne fait pas exception. De l'exercice 1984-1985 à l'exercice actuel de 1992-1993, les transferts aux provinces auront augmenté en moyenne de 5,4 p. 100 par année.

Monsieur le Président, je me suis éloigné des questions centrales du projet de loi à l'étude parce que je pensais qu'il était important de livrer un message simple. Non seulement les transferts aux provinces augmentent cette année, mais, en moyenne, ils ont augmenté chaque année depuis 1984-1985 alors que les transferts atteignaient au total 25,6 milliards de dollars. Les transferts se chiffrent à environ 39 milliards de dollars au cours de l'exercice qui a débuté mercredi, ce qui représente un accroissement de 13 milliards de dollars par rapport aux années 1984-1985.

Monsieur le Président, je mets fin à ma digression. Je conclurai en parlant des mesures fiscales du projet de loi.

Le projet de loi renferme des mesures qui faciliteront l'application des impôts fédéraux par les provinces, et l'inverse. Ces mesures visent à faciliter, notamment, l'administration de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) par les provinces et la perception des taxes de vente provinciales à la frontière américaine par des

douaniers fédéraux. Jusqu'ici, seul le Québec a consenti à l'harmonisation fiscale qui rend possibles de tels accords, mais j'espère que les autres provinces feront de même.

En outre, ces modifications simplifieront les accords de versement et les accords bancaires lors de la conclusion d'accords administratifs.

Par exemple, dans le cas où une province administre une taxe fédérale, le contribuable pourra faire un seul chèque à la province pour la taxe fédérale et la taxe provinciale. Les accords peuvent couvrir les impôts sur le revenu ou les taxes de vente.

Ce genre d'accords permet une administration meilleure et plus efficace des impôts et contribue donc à l'amélioration du régime fiscal.

En conclusion, monsieur le Président, ce projet de loi permet un renouvellement équitable et généreux du programme de péréquation tout en maintenant la responsabilité budgétaire. En outre, en facilitant l'administration mutuelle des impôts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, les mesures fiscales contribueront à améliorer l'ensemble du régime fiscal de notre pays.

Monsieur le Président, ce sont là des objectifs positifs qui ne prêtent pas à controverse. Les provinces approuvent le renouvellement et l'amélioration de la péréquation, et je pense que tous les Canadiens sont très favorables lorsqu'il s'agit de rendre l'administration fiscale plus simple, plus efficace et moins coûteuse.

• (1200)

Les députés ont aujourd'hui une excellente occasion de donner leur appui à une action qui a le soutien des Canadiens. J'espère que nous saisissons tous cette occasion en veillant à l'adoption rapide du projet de loi à l'étude.

[Traduction]

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter ma collègue.

[Français]

J'ai beaucoup apprécié ses commentaires, je crois qu'elle a souligné plusieurs points très importants, et je me dois de le reconnaître. Je vais faire de même et je vais poser quand même certaines questions qui, je crois, méritent d'être soulignées et que l'on devrait essayer de comprendre.

[Traduction]

Comme on nous l'a dit, le projet de loi C-60 a pour effet de prolonger la période de versement des paiements de transfert.